



Le 4 février, imposons notre projet pour la justice des enfants !

Depuis plusieurs années déjà, nos organisations réunies au sein du Collectif Justice des Enfants affirment fortement leur opposition à la mise en place du projet de Code de Justice Pénale des Mineurs, imposé par le gouvernement, tant sur la forme que sur le fond, nos organisations se sont engagées à défendre la nécessité de l'accompagnement éducatif indispensable à la protection des enfants, des jeunes majeur.e.s et de leurs familles.

Aujourd'hui, dans la dernière ligne droite de la validation par le Parlement, nous appelons tous et toutes les professionnels et acteurs, de la justice des enfants à rejoindre les mobilisations interprofessionnelles et unitaires du 4 février pour poursuivre le processus engagé.

Nous rappelons notre attachement au principe premier de l'ordonnance du 2 Février 1945 prônant l'éducatif sur le répressif.

Après de nombreuses mobilisations, nos organisations constatent depuis le premier décembre dernier une accélération des actions menées et il nous paraît essentiel que les professionnel.l.es du travail social et de justice puissent converger dans leur lutte.

Les situations indignes vécues par les enfants, les jeunes majeur.e.s et leurs familles, et les conditions de travail déléteres dans l'accomplissement de leur mission doivent être dénoncées publiquement. Ce constat intolérable est notamment généré par l'absence de moyens pour répondre aux besoins. A cette carence budgétaire criante s'ajoutent des politiques sociales et judiciaires toujours plus répressives empêchant une prise en charge spécifique nécessaire des mineur.e.s.

La Cour des comptes pointe pour la seconde fois, les dysfonctionnements majeurs dans le champ de la protection et de la justice des enfants appuyant les positions des professionnel.l.es qui dénoncent les conséquences néfastes de ces choix politiques désastreux.

Cette dernière pointe également l'absence de coordination entre les Départements et les services judiciaires, ses conséquences sur la qualité de la prise en charge des mineur.e.s. Elle épingle aussi la responsabilité de l'État dans ces manquements, ce dernier ne garantissant pas l'égalité de traitement des mineur.e.s sur le territoire.

Dans ce contexte, nos organisations ne peuvent que réaffirmer la nécessité d'un autre projet pour la protection et la justice des enfants. Nos organisations exigent :

- La priorité des réponses éducatives sur les mesures répressives
- Le retour de la double compétence civile/pénale à la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Une prévention à la hauteur des enjeux
- L'attribution de moyens à hauteur des besoins (places en structure collective, en famille d'accueil, en accompagnement en milieu ouvert, etc.)
- Les effectifs humains adaptés à la prise en charge
- Le renforcement des partenariats prévention, protection, justice pour une prise en charge à tous les niveaux
- Les moyens techniques et les procédures adaptées à la réalité du terrain
- La fin de la marchandisation du travail social

Le 4 février, imposons notre projet pour la justice des enfants !

Paris, le 28 janvier 2020